

Conseil Municipal du 28 mai 2019 – 20 h 00

Présents :

- Mme Renée SAUNIER
- M. Jean-Pierre RIZET
- Mme Eliane QUILLIVIC
- Mme Evelyne RUAUX
- M. Pascal SCHIAVONE
- M. Jacky TILLIER
- M. Gilles DUTREMBLE
- M. Jean-Charles DIRY (arrivé à 20h20)
- M. Laurent CHAVANEL
- M. Philippe LARUE
- Mme Nathalie LOMBARD
- M. Jean-Louis RYCHLIK
- M. Henri Gabriel LACOMBRE

Excusés ayant donné pouvoirs :

- Mme Ophélie BEY a donné pouvoir à M. Jean-Charles DIRY
- Mme Véronique BOUDRY a donné pouvoir à M. Laurent CHAVANEL
- Mme Martine DUMAS a donné pouvoir à M. Jean-Louis RYCHLIK
- M. Charles GAUDET a donné pouvoir à Mme Evelyne RUAUX

Absents :

- Jessica PUZENAT
- Séverine CORNELOUP

Secrétaire de séance : Eliane QUILLIVIC

1 - Compte rendu du CM du 8 avril 2019 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2019 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs exprimés (15).

2 – Personnel saisonnier

➤ **Briqueterie**

Dans le cadre de la saison d'ouverture de la Briqueterie pour l'année 2019, Madame le Maire rappelle que le recrutement de personnel saisonnier guide est nécessaire.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter 3 guides dont 1 sera nommé également régisseur de recettes pour la saison. Il s'agit de Louise et Jeanne Gouthereau et Patricia Pricat (régisseur).

Le Conseil Municipal de se prononce favorablement à 15 voix pour.

➤ **Centre de Loisirs**

- Recrutement des animateurs :

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs nécessite le recrutement de personnels saisonniers au cours de l'année, lors des vacances d'hiver (février), Pâques, été et Toussaint. Les recrutements sont fait en application des quotas d'encadrement par rapport au nombre d'inscriptions.

Vote du conseil municipal : 15 voix pour.

3 - Finances communales –Briqueterie tarifs et convention de mise à disposition

- **Tarifs**

Madame le Maire rappelle les tarifs de la briqueterie en vigueur depuis 2017 :

- Entrée tarif plein : 3.00 €
- Entrée tarif réduit : 2.50 €
- Tarif de groupe à partir de 10 personnes : 2.50 €
- Bouteille d'eau : 0.50 €
- Jus de fruits, coca : 1.50 €

Une régie de recettes municipale permettra d'encaisser ces recettes.

Vote du conseil municipal : 15 voix pour.

- **Convention de mise à disposition de la Briqueterie par la CCM**

Une convention interviendra entre la CUCM et la commune pour occuper le site de Briqueterie et y organiser des activités culturelles.

Elle est conclue à titre gratuit pour une durée allant du 18 mai au 16 septembre 2019.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ces 2 sujets.

Arrivé à 20 h 20 de Jean-Charles Diry qui prend part au vote.

Vote du conseil municipal : 17 voix pour.

4 – Finances communales – Centre de Loisirs fonctionnement intercommunal et Tarifs séjours + accueil de loisirs

➤ Centre de Loisirs fonctionnement intercommunal

Madame le Maire rappelle le projet de fonctionnement du centre de loisirs intercommunal avec les communes de Gévelard, Perrecy-les-Forges et Ciry-le-Noble.

➤ Centre de Loisirs Tarifs séjours et accueil de loisirs

Tarifs voir page suivante.

**TARIFS Centre de loisirs Intercommunal à
partir du 1er Juillet 2019**

	QF < à 500 €	QF de 501 à 600 €	QF de 601 à 655 €	QF de 656 à 720 €	QF de 721 à 810 €	QF de 811 à 1000 €	QF > à 1001 €
Demi-journée sans repas	2,10 €	2,50 €	3,00 €	3,60 €	4,30 €	5,15 €	5,65 €
Journée avec repas	4,60 €	5,50 €	6,60 €	7,95 €	9,50 €	11,40 €	12,00 €
Sortie (avec pique-nique)	5,60 €	6,70 €	8,05 €	9,65 €	11,60 €	13,90 €	14,05 €
Forfait Semaine complète (4 jours + sortie)	21,70 €	26,05 €	31,25 €	37,50 €	45,00 €	54,00 €	57,00 €
Repas	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Garderie (la demi-heure)	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Sortie Piscine (Site de CIRY)	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Journée en mini-séjour (à multiplier ensuite par le nombre de jours)	6,00 €	7,20 €	8,64 €	10,36 €	12,44 €	14,92 €	18,00 €

Réduction de 5 % à partir du 2ème enfant inscrit sur le tarif centre de loisirs.

Mini-Séjour ados dans le Jura (pas de QF) du 29 au 30 juillet	90 €
Séjour 12-17 ans à Montrevel (pas de QF) Du 15 au 19 Juillet	90 €

Détails pour la semaine mini-séjour	QF < à 500 €	QF de 501 à 600 €	QF de 601 à 655 €	QF de 656 à 720 €	QF de 721 à 810 €	QF de 811 à 1000 €	QF > à 1001 €
Séjour 6-8 ans à Dompierre les ormes Du 15 au 19 Juillet	30,00 €	36,00 €	43,20 €	51,80 €	62,20 €	74,60 €	90,00 €
Séjour 9-11 ans sur la voie verte Cluny du 22 au 26 Juillet	30,00 €	36,00 €	43,20 €	51,80 €	62,20 €	74,60 €	90,00 €

Le conseil municipal se prononce comme suit : 17 voix pour.

3 - Budget Communal – Décision modificative n° 1

Madame le Maire rappelle que par délibération du 08 avril 2019, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement sur le vote du budget communal pour l'année 2019.

Or, le Comptable nous a indiqué que le report de la section d'investissement comportait une erreur. En effet, il a été imputé en dépenses alors qu'il aurait dû être imputé en recettes.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal la décision modificative suivante :

Section de Fonctionnement				Section d'Investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant	Article	Montant
O23	-305 614,64	OO2	-184 358,60 €	OO1	-244 986,32	OO1	244 986,32 €
615221	121 256,04					O21	-305 614,64 €
						1068	-184 358,00 €
TOTAL	-184 358,60		-184 358,60	TOTAL	-244 986,32	TOTAL	-244 986,32

Vote du conseil municipal : 17 voix pour.

6 – Finances communales – DM 2 Camion benne

Madame le Maire rappelle l'achat du camion benne en 2018 payé en 2019 pour un montant de 45 654.65 €.

Or, le Comptable demande un changement d'imputation budgétaire à savoir :

- à payer à l'article 2182 Matériels de transport au lieu de l'article 2158.

Vote du conseil municipal : 17 voix pour.

7 – Finances communales – Marchés de transports scolaires

Madame le Maire rappelle que le marché de transports scolaire arrive à échéance au terme de l'année scolaire en cours.

Il est donc nécessaire de lancer une nouvelle procédure pour les 3 années scolaires à venir.



Concernant les circuits, 3 options sont à étudier, à savoir :

- Maintien des 2 circuits existants avec 2 véhicules
- Un seul circuit englobant les 2 circuits actuels avec un véhicule
- Un seul circuit comprenant les 2 circuits mais avec la suppression de l'arrêt des Bourbes 2

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Vote du conseil municipal : 17 voix pour.

8 – ATD 71 - Convention d'adhésion au dispositif d'accompagnement CEP

Madame le Maire rappelle les missions de l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire (ATD 71) située à Montceau-les-Mines.

Il paraît opportun de pouvoir obtenir un diagnostic des dépenses énergétiques des différents bâtiments de la commune.

L'ATD71 propose un accompagnement d'un conseiller en énergie partagée en vue de mettre en œuvre un programme d'actions pour maîtriser les consommations énergétiques de son patrimoine, de réduire le cas échéant les gaz à effet de serre et développer l'utilisation des énergies renouvelables. Il s'agit d'une mission de conseil et non de maîtrise d'œuvre. La collectivité garde la totale maîtrise des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation, d'éclairage, et plus généralement de l'ensemble des décisions à prendre dont elle reste seule responsable.

L'accompagnement du CEP porte sur les points suivants :

- Un travail sur le patrimoine existant
- La mise en œuvre d'une politique énergétique maîtrisée
- Le changement des comportements

La convention fixée pour une durée de 3 ans et prend effet à compter de la validation du Conseil Municipal. Cette démarche a déjà été faite il y a quelques années mais pas sur la totalité des bâtiments et pas sur l'éclairage public.

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité : 16 voix pour.

9 – Dénomination de place Léon Justin Villard

Madame le Maire propose la dénomination de la place de la rue du 19 mars 1962 : Place Léon Justin Villard en hommage à l'un des fusillés de la bataille de l'écluse qui n'avait pas eu son nom donné à une rue.



Inauguration le samedi 8 juin en même temps que la rénovation de la stèle en mémoire des fusillés 7ème église.

Sont invités : les membres des familles et dans le cadre du devoir de mémoire les enfants des écoles.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet : 17 voix pour.

10- Questions diverses

- Elections européennes : bilan - interview de Mme Le Maire par 2 journaliste de France 3 lundi 27 mai 2019.

- Exposition Rozelay d'hier et d'aujourd'hui à voir : présentation remarquable des enfants

A noter demande de mutation de Monsieur Jeantet directeur de l'école Pasteur

- inauguration de la stèle : voir si possibilité d'avoir des musiciens (Philippe Larue se charge de trouver des musiciens)

- jeudi 6 juin : départ du commandant de gendarmerie de Charolles.

- convention avec Viltais : arrivée d'un jeune couple d'éthiopien de moins de 25 ans

- prochain conseil municipal à programmer avant le 7 juillet

Fin de séance à 20h 53.